

Conseil Municipal du 16 avril – 19H00

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1 – Installation de deux nouveaux conseillers municipaux ;
- 2 – Élection des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;
- 3 – Délibération d'acquisition de terrain ;
- 4 – Délibération sur les tarifs des timbres à l'effigie de la Commune ;
- 5 – Délibération portant avis sur le Projet Régional de Santé (PRS) ;
- 6 – Tirage au sort Jurés d'Assises ;
- 7 – Comptes-rendus des activités du Grand Chalon ;
- 8 – Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures.

Informations du Maire

Etaient présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Martial BEUGNET (arrivé à 19h10)
– Stéphane KIRCHE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Bernard FORGET
– Georges PAUCHARD – Jean-Bernard TUETÉY – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration :

Carole NEYRAT procuration à Olivier GROSJEAN

Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER

Excusée : Marie-Claude PALMACE

Absentes :

Françoise REMONDIÈRE

Séverine GOMES

Secrétaire de séance : Stéphane KIRCHE

Suite au décès soudain de Madame Pascale COLIN, Conseillère Municipale depuis 2016, Monsieur le Maire a rappelé son engagement auprès de la Commune au sein des différentes commissions municipales. Une minute de silence a été observée en sa mémoire par le Conseil Municipal.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 1

Objet : Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite aux décès de Mesdames Florence LEBETTRE et Pascale COLIN, Madame Mireille MENAND et Monsieur Bernard FORGET, étant respectivement les suivants de liste, sont installés au Conseil Municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne les délégués aux diverses commissions communales :

→ FINANCES :

Christian WAGENER, Jean SURDEL, Nathalie SCHOUMACHER, Dominique HOCQUET, Mireille MENAND.

→ VOIRIE :

Martial BEUGNET, Jean SURDEL, Dominique HOCQUET, Marie-Claude PALMACE, Jean-Bernard TUETÉY.

→ **BÂTIMENTS** :

Martial BEUGNET, Dominique HOCQUET, Jean SURDEL, Françoise REMONDIERE, Nathalie SCHOUMACHER, Jean-Bernard TUETEY.

→ **PÉRISCOLAIRE** :

Bernard FORGET, Séverine GOMES, Stéphane KIRCHE, Carole NEYRAT, Françoise REMONDIERE, Georges PAUCHARD.

→ **PETITE ENFANCE / JEUNESSE** :

Stéphane KIRCHE, Séverine GOMES, Christian WAGENER, Bernard FORGET, Marie-Claude PALMACE, Mireille MENAND.

→ **CULTURE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT** :

Carole NEYRAT, Françoise REMONDIERE, Séverine GOMES, Marie-Claude PALMACE, Martial BEUGNET, Georges PAUCHARD.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 2

Objet : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Conformément au Code des Marchés Publics, les membres de la C.A.O. sont élus à la représentation proportionnelle. Le vote a lieu à bulletin secret.

Composition de la Commission d'Appel d'Offres (- 3 500 habitants = 3 membres)

➤ **Titulaires :**

- Monsieur Jean SURDEL
- Madame Carole NEYRAT
- Monsieur Georges PAUCHARD

➤ **Suppléants :**

- Madame Marie-Claude PALMACE
- Monsieur Bernard FORGET
- Madame Mireille MENAND

Accord à l'unanimité.

POINT N° 3

Objet : Élection des membres au Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Suite au décès de Madame Florence LEBETTRE, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S., ce qui entraîne la réélection complète des membres élus.

Membres du Conseil Municipal proposés au Conseil d'Administration :

- Monsieur Christian WAGENER - Vice-Président ;
- Madame Séverine GOMÈS ;
- Madame Marie-Claude PALMACE ;
- Monsieur Jean SURDEL ;
- Madame Nathalie SCHOUMACHER ;
- Monsieur Stéphane KIRCHE ;
- Madame Mireille MENAND.

En cas de vacance de siège (démission, décès), l'article R.123-9 du CASF prévoit que « *le ou les sièges laissés vacants par un ou des conseillers municipaux, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus dans l'ordre de la liste à laquelle appartiennent le ou les intéressés. Lorsque ces dispositions ne peuvent pas ou plus être appliquées, le ou les sièges laissés vacants sont pourvus par les candidats de celle des autres listes qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. Dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus* ».

Accord à l'unanimité.

POINT N° 4

Objet : Délibération d'acquisition de terrain

La commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée AE n° 002 d'une superficie de 8 245 m² dans le but de créer à l'avenir une « *bretelle d'accès spécifique* » pour les automobilistes venant de Mercurey et circulant sur la route départementale D 978 dite « *Route d'Autun* ». Cette acquisition aura pour objet, après travaux adaptés, de sécuriser l'entrée de la commune.

La proposition retenue est de 5 000 € dont les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- **Acquérir** la parcelle AE n° 002 (Zone A) ;
- **Prendre** en charge les frais des actes notariés ;
- **Autoriser** le Maire à signer le compromis de vente, les actes notariés définitifs pour la Commune en l'étude de Maître DUC DODON ainsi que tout document se rapportant à cette acquisition.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 5

Objet : Délibération sur les tarifs des timbres à l'effigie de la Commune

Vu l'acte constitutif de la régie de recettes de la Commune de Dracy-le-Fort en date du 18 décembre 2012 autorisant l'encaissement des produits de la vente des timbres à l'effigie de la Commune.

Le Conseil Municipal poursuit la mise en vente de timbres à l'effigie de Dracy-le-Fort. Ces derniers seront vendus au tarif d'un affranchissement en lettre verte à savoir 0,80 € pour 2018. Indexé sur la grille tarifaire postale, ce tarif sera revalorisé automatiquement à chaque révision.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 6

Objet : Délibération portant avis sur le Projet Régional de Santé (PRS)

Le Projet Régional de Santé (PRS) comporte des enjeux majeurs pour nos habitants. Il apporte une dimension prospective en matière d'accessibilité des usagers, de continuité des parcours de soins, d'évolution de l'offre de soins et de coordination des acteurs de la santé et du médico-social sur notre territoire. La déclinaison du PRS sur notre département doit d'autant plus être regardée à la loupe qu'il ne faudrait pas que nos spécificités et l'intérêt de nos habitants soient dilués dans la grande région Bourgogne Franche Comté.

Nous n'avons pas de remarque particulière à cet instant sur les objectifs généraux qui sont affirmés, au-delà du diagnostic posé par le document, dans les parties 1 et 2 du schéma régional de santé. Les intentions générales formulées en matière d'accessibilité des soins, de développement de la prévention, et d'accompagnements organisés sous la forme de « *parcours* » constituent en grande partie le prolongement du PRS précédent.

Cependant, nous souhaitons affirmer des exigences et clarifier les objectifs de déploiement de ce schéma régional de santé. Avant toute chose, rappelons, ne serait-ce que pour la prise en charge hospitalière, dans quel contexte d'organisation s'inscrit ce nouveau schéma : avec l'affirmation des groupements hospitaliers de territoire en 2017, issus de la loi de modernisation de notre système de santé, ces GHT ont entériné « *une stratégie de groupe* » pour organiser la prise en charge du patient par chaque établissement.

La Saône et Loire est ainsi divisée maintenant en deux territoires qui ont considérablement modifié l'offre de proximité des usagers, et ceci non sans de nombreuses difficultés pour ces derniers. Les établissements hospitaliers se réorganisent ainsi dans l'objectif de rationaliser l'offre de soins et notamment en s'orientant vers d'avantage d'ambulatoire, sans que pour autant l'utilisateur soit suffisamment pris en compte et accompagné dans ces changements.

Nous pouvons identifier quatre champs prioritaires :

- **L'offre médico-sociale en direction des personnes âgées et en situation de handicap** :

La population âgée dépendante en Bourgogne Franche Comté augmentera de 12 % entre 2014 et 2020. Le soutien à domicile doit être encore amélioré, car il constitue une réponse aux souhaits d'une grande majorité de la population.

Toutefois l'accueil des personnes âgées en établissements reste incontournable et devra s'adapter à cette évolution quantitative, mais devra surtout tenir compte d'une dépendance de plus en plus forte avec le grand âge. L'accès aux services et aux soins pour les personnes âgées et handicapées, quels que soient leur lieu de vie et leur situation personnelle, la prévention adaptée et le repérage des fragilités sont des leviers majeurs d'action. Tout comme la création des places nouvelles nécessaires et la hausse des budgets afin notamment de mieux accompagner la grande dépendance ou les différentes formes de handicap.

- **L'accès à la santé des plus fragiles**, particulièrement en ce qui concerne la santé mentale et les publics en situation de précarité. Le faible recours aux soins, le recours tardif voire le renoncement aux soins sont des facteurs qui aggravent la précarité des personnes.

- **L'offre de médecine générale**.

- **Les perspectives en matière de planification des activités de soins, et sur les autorisations d'implantations** :

Si l'on se réfère aux intentions développées à ce jour dans le document soumis à avis, les inquiétudes peuvent être multiples. Parmi celles-ci, le dossier d'autorisation d'angioplastie à Chalon sur Saône avec le silence de la Ministre Agnès BUZYN qui vaut rejet. La population du Nord Saône et Loire mérite une prise en charge simple et efficace avec un centre de cardiologie de bon niveau et équipé aux standards actuels. La coronarographie au centre de Chalon n'est ni un luxe, ni un caprice, mais bien un enjeu de santé publique majeur, tant il s'avère primordial pour l'égalité d'accès à la santé. La lutte contre les déserts médicaux passe aussi par un meilleur accès aux spécialités, dont la cardiologie. Autre conséquence de ce rejet, un départ prévisible et annoncé de plusieurs cardiologues. Ceci n'est pas une menace mais une réalité. Comme les candidats en attente de recrutement, plusieurs praticiens ne voient pas l'intérêt de travailler dans une structure « incomplète » qui n'a pas d'avenir sur le long terme, ce qui conduira à une aggravation du déficit en cardiologues sur le Nord Saône et Loire. De la même façon, il faut garantir l'accessibilité à des soins urgents de qualité en tout point de notre territoire. L'une des causes de prise en charge hors délais de syndromes coronariens aigus est la trop forte proportion de transports primo-secondaires. Optimiser le fonctionnement de la régulation hospitalière et ambulatoire ne peut pas se réduire à un moins disant permanent quand des vies sont en jeu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis défavorable sur le Projet Régional de Santé.

Accord à l'unanimité.

POINT N° 7

Objet : Tirage au sort Jurés d'Assises

Les communes de plus de 1 300 habitants doivent établir la liste préparatoire pour l'année 2019.

Elles sont appelées à tirer au sort un nombre de noms triple de celui fixé par arrêté.

Pour Dracy-Le-Fort : 1 juré, soit un tirage au sort de 3 noms.

Les personnes concernées seront informées par courrier.

POINT N° 8

Objet : Comptes-rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil des Maires du 17 mars 2018 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que s'est tenu le 17 mars dernier à la Salle Polyvalente André JARROT, le Conseil des Maires. Bien que non obligatoire celui-ci est organisé une quinzaine de jours en amont du Conseil Communautaire et il y est abordé les différents points qui seront inscrits à l'ordre du jour de ce dernier. La tradition veut d'ailleurs que cette réunion soit organisée dans chacune des communes-membres du Grand Chalon.

→ Conseil Communautaire du 29 mars 2018 :

Malgré son absence au dernier Conseil Communautaire du 29 mars, Monsieur WAGENER recense aux conseillers municipaux les principaux points qui ont été abordés lors de cette réunion dont :

- **Le vote du Budget Primitif 2018** (sans augmentation de la fiscalité);
- **L'attribution d'une subvention d'investissement dans le cadre de la création du Centre d'excellence en soudure du CFAI 71** ;

- Les lancements des procédures de délégation de service concernant la gestion de l'eau et de l'assainissement sur les communes de la partie Nord du Grand Chalons et pour Chalons-sur-Saône ;
- Le projet de création d'une centrale photovoltaïque sur SaôneOr ;
- Le règlement ainsi que les conditions d'accès aux déchetteries du Grand Chalons ;

POINT N° 8

Objet : Comptes-rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Réunion du SYndicat D'Electrification de Sône-et-Loire (SYDESL) - 19 mars 2018 :

Monsieur BEUGNET s'est rendu, en lieu et place de Monsieur le Maire et de Monsieur WAGENER, à l'Assemblée Générale annuelle ordinaire du SYDESL qui s'est tenue le 19 mars dernier. Au cours de cette réunion, il a été revu les différents travaux qui avaient été réalisés en 2017 et ceux programmés pour cette année. Au niveau de Dracy-le-Fort, seul le renforcement de l'éclairage public par le biais des bornes lumineuses du sentier reliant la Place de la Mairie à la Rue Pierre Forey avait été prévu.

Monsieur le Maire précise que depuis cette assemblée, le SYDESL a informé la Mairie de la poursuite de l'enfouissement des réseaux sur Dracy-le-Fort. Cette année, ce sera le réseau de la Rue des Champs jusqu'au bas de l'Impasse du Lavoir qui sera concerné. Ainsi, il restera ceux du Chemin du Moulin Gaillard et de la Rue de la Montagne pour que l'enfouissement soit réalisé en totalité.

→ Syndicat Intercommunal d'Aménagement des 3 Rivières du Chalonnais - 29 mars 2018 :

Monsieur BEUGNET informe les conseillers municipaux de la tenue de la réunion du SIA3RC le 29 mars dernier. Cette réunion avait pour objet d'élire le nouveau bureau. Monsieur Landry LÉONARD, Vice-président en charge de l'habitat et de l'innovation environnementale et conseiller municipal de Chalons-sur-Saône a été élu Président du nouveau Syndicat Mixte en charge de la gestion de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Il a également été question lors de cette réunion du vote du compte administratif et celui du compte de gestion du SIA3RC, de l'affectation des résultats 2017 et enfin de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2018 dans l'attente prochaine de sa dissolution.

→ Réunion du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalons - 5 avril 2018 :

Monsieur le Maire s'est rendu à la réunion du Comité Syndical le 5 avril dernier dont l'ordre du jour étant principalement de nature financière, à savoir :

- L'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2017 ;
- L'état des restes à réaliser des travaux 2016 et 2017 qui ne se sont pas encore achevés ;
- L'affectation des résultats 2017 ;
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2018 dans lequel il est intégré les hausses du tarif de l'eau ainsi que celui de l'abonnement mais aussi les travaux programmés pour 2018 ;
- Les autres projets envisagés dont :
 - o L'étude hydrogéologique ;
 - o La mise en place d'un Schéma Directeur d'Alimentation Eau Potable ;
 - o L'inventaire patrimonial du syndicat ;
 - o La poursuite des expertises « Génie-Civil » ;
 - o La gestion de la puissance dans le champ captant (l'étude des armoires et des commandes) ;
 - o La gestion des fuites par la mise en place de micro-écoute et par sonde des fuites sur les canalisations.

Informations du Maire

- **Remerciements** :
 - Famille COLIN ;
 - Famille GRZYMLAS ;
 - Famille LEBETTRE.
- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)** :

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la fréquence journalière de l'APC pour le mois de mars 2018. Ce mois-ci 29 clients ont pu bénéficier des services de l'APC, ouverte uniquement 4 matinées par semaine (du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45).

- **Déploiement de la fibre optique :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre optique dans le cadre du marché du Grand Chalon :

- ➔ Travaux d'ingénierie, concertation avec la commune et permission de voiries : 1^{er} semestre 2018 ;
- ➔ Début des travaux de déploiement : 4^{ème} trimestre 2018 ;
- ➔ Début du démarchage commercial : 4^{ème} trimestre 2018 ;
- ➔ Raccordement des premiers logements : 1^{er} semestre 2019 ;
- ➔ Couverture intégrale de la commune : 2019.

Monsieur le Maire précise que des études au cas par cas seront réalisées dans certains raccordements. En effet, l'entreprise ORANGE apportera la fibre en bordure de parcelle privée, ce qui pourrait entraîner des travaux de terrassement à la charge de l'abonné. Les armoires-relais (Rue de Givry ainsi que Rue de la Foussotte), chacune alimentant 350 foyers, ont été recensées par ORANGE.

- **Documents disponibles :**

- ✓ Lettre d'information des Sénateurs DURAIN, EMORINE et MERCIER relative aux critères d'éligibilité de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour les communes rurales ;
- ✓ Le dossier presse du Conseil Départemental - mars 2018 ;
- ✓ Le dossier presse de la Commission Permanente du Conseil Départemental - avril 2018.

- **Transmission de divers documents :**

- Bulletin d'information n° 21 du Grand Chalon.

Le prochain conseil municipal est prévu le **Mardi 15 mai 2018 à 19 heures en Mairie**.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Signature pour accord des membres présents.